

Saison 2026

Règlement du VAL D'OISE TROPHY UFOLEP Challenge Jeunes

Le Val d'Oise Trophy UFOLEP Challenge Jeunes est une épreuve de promotion ouverte aux jeunes vététistes, licenciés ou non, de 6 à 14 ans (de 2020 à 2012). Les épreuves se dérouleront le samedi après-midi (13 h pour les 2 premières manches et 14 h pour les suivantes).

Article 1 : Le prix d'engagement sera de :

5,00 € pour chaque participant licencié UFOLEP + la commission d'inscription,

7,00 € pour tous les autres participants. + la commission d'inscription

Il n'y aura pas d'engagement sur place.

Les engagements se feront sur le site <https://inscriptions.ufolep.org/>

Pour les licenciés UFOLEP R5 1 (licence compétitive) : présentation de la licence de la saison en cours et du carton VTT.

Pour les non licenciés et licenciés UFOLEP R5 2 (licence non compétitive) : présentation d'un certificat médical d'aptitude à la pratique du VTT en compétition (de moins d'un an).

Pour les licenciés hors UFOLEP : présentation de la licence activités cyclisme ou triathlète où il doit être notifié la date du certificat médical.

Article 2 : Les épreuves se dérouleront selon les catégories suivantes sur un circuit accessible à tous et sans zone dangereuse :

- Jeunes nés en 2020	Série A
- Jeunes nés en 2018 - 2019	Série B
- Jeunes nés en 2016 - 2017	Série C
- Jeunes nés en 2014 - 2015	Série D
- Jeunes nés en 2012 - 2013	Série E

Article 3 : Le circuit devra être conçu suffisamment court pour permettre aux parents de voir, le plus souvent possible, leurs enfants en action (et pour raison de sécurité). Toute incivilité (notamment des parents) pourra être sanctionnée par le club organisateur ou les membres de la commission le jour même de l'épreuve ou ultérieurement lors d'une réunion de commission.

Les parents et les accompagnateurs n'ont pas le droit d'être sur le circuit emprunté par les coureurs et ne doivent en aucune façon aider les enfants dans leur effort. Une aide mécanique est tolérée.

Pour la 1ère épreuve, tirage au sort par catégorie d'âge pour tous ; 5 départs indépendants et successifs (garçons et filles partent ensemble) sur les distances suivantes :

- Jeunes nés en 2020	environ 2 km	- Jeunes nés en 2014 -2015	environ 5 à 7 km
- Jeunes nés en 2018 – 2019	environ 2 à 4 km	- Jeunes nés en 2012 - 2013	environ 7 à 9 km -
- Jeunes nés en 2016 – 2017	environ 4 à 5 km		

Article 4 : A partir de la 2^{ème} épreuve, l'ordre de départ sera celui du classement général , garçons et filles mélangés.

En cas d'égalité de points, prendre en compte le classement de la manche précédente.

Article 5 : Avant le départ des épreuves, une reconnaissance du circuit, à allure modérée, sera effectuée par les coureurs en présence d'un ouvreur.

Article 6 : La plaque doit être visible et verticale afin de pouvoir comptabiliser le vététiste pour le classement : il faut **3 attaches** pour tenir correctement la plaque vtt verticalement.

Article 7 : Récompenses.

A chaque épreuve, pour chaque catégorie , une médaille récompensera les 3 premiers garçons et les 3 premières filles

Une boisson et une pâtisserie seront offertes à tous les enfants participants.

Pour la finale :

Pour recevoir les récompenses, participation obligatoire à la finale (sauf exception, à la discrétion de la Commission VTT). Chaque participant à l'épreuve finale recevra une médaille de participation au Challenge.

Pour le Classement général :

Un bouquet au premier garçon et à la première fille. Une coupe ou un trophée aux 3 premiers de chaque catégorie. Les 3 premiers garçons et les 3 premières filles seront récompensés. Si le 1^{er} Ufolépien n'est pas dans les 3 premiers du classement général, il sera récompensé par une coupe.

Article 8 : Un classement sera établi sur les 8 manches (classement commun garçons et filles) dans chaque catégorie avec le barème suivant :

50 points au 1^{er}, 48 points au 2^{ème}, 46 points au 3^{ème}, 44 points au 4^{ème}, 42 points au 5^{ème}, 40 points au 6^{ème}, 39 points au 7^{ème}, 38 points au 8^{ème}, etc, et à partir du 44^{ème} deux points de participation pour tous les concurrents ayant pris le départ.

Toutefois, une de ces 8 manches pourra éventuellement être une épreuve de maniabilité. Les concurrents seront avisés préalablement.

Article 9 : Tous les participants doivent posséder un casque et un VTT en bon état. Le club organisateur devra assurer la sécurité de son épreuve et sera totalement responsable techniquement et financièrement de son organisation. Le port de caméra embarquée est formellement interdit (cf règlement national).

Article 10 : *Le Val d'Oise Trophy UFOLEP Challenge Jeunes* se dispute sur 8 épreuves. A l'issue de ces épreuves, un classement général sera établi en totalisant les points de chaque participant sur les 7 meilleurs résultats des épreuves disputées et sera déclaré vainqueur dans chaque catégorie le garçon et la fille ayant obtenu le plus de points. En cas d'égalité le classement de la manche finale départagera les concurrents.